

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 décembre 2015

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 14, 15 et 16 décembre 2015**

**2015 PP 57** Modification des effectifs budgétaires de la Préfecture de police au titre de l'année 2016.

**M<sup>me</sup> Colombe BROSSEL et M. Julien BARGETON, rapporteurs**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des communes en sa partie réglementaire ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération n° 2002 PP 109-1° des 9, 10 et 11 décembre 2002 modifiée portant dispositions applicables aux agents techniques d'entretien, agents contractuels de droit public de la préfecture de police visés par l'article 35 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration ;

Vu la délibération n° 2007 PP 70-1° des 1er et 2 octobre 2007 portant dispositions statutaires applicables au corps des adjoints administratifs de la Préfecture de police ;

Vu la délibération n° 2007 PP 70-3° des 1er et 2 octobre 2007 modifiée portant dispositions statutaires applicables au corps des adjoints techniques de la Préfecture de police ;

Vu la délibération n° 2007 PP 81-1° des 1er et 2 octobre 2007 modifiée portant dispositions statutaires applicables au corps des agents de surveillance de Paris de la Préfecture de police;

Vu la délibération n° 2009 PP 5-1° des 2 et 3 février 2009 modifiée portant dispositions statutaires applicables au corps des ingénieurs des travaux de la Préfecture de police ;

Vu la délibération n° 2009 PP 61 des 6, 7 et 8 juillet 2009 modifiée fixant la liste des emplois rémunérés sur le budget spécial de la Préfecture de police pouvant être pourvus par des agents recrutés sur contrat de droit public ;

Vu la délibération n° 2011 PP 15-1° des 20 et 21 juin 2011 portant dispositions statutaires applicables au corps des secrétaires administratifs de la Préfecture de police ;

Vu la délibération n° 2011 PP 18-1° des 20 et 21 juin 2011 portant statut particulier du corps des infirmiers en soins généraux et spécialisés de la Préfecture de police ;

Vu le projet de délibération en date du 30 novembre 2015 par lequel M. le Préfet de police lui propose de modifier les effectifs budgétaires de la Préfecture de police au titre de l'année 2016 ;

Sur le rapport présenté par M<sup>me</sup> Colombe BROSSEL, au nom de la 3<sup>ème</sup> commission et par M. Julien BARGETON, au nom de la 1<sup>ère</sup> commission,

Délibère :

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, les effectifs budgétaires inscrits au budget spécial de la Préfecture de police sont modifiés conformément aux dispositions du tableau ci-dessous :

Suppression d'emplois budgétaires	Création d'emplois budgétaires
<b>Article 920-201 - "Administration générale de la Préfecture de police"</b> 1 poste de Conservateur du patrimoine (contractuel)	<b>Article 920-201 - "Administration générale de la Préfecture de police"</b> 1 poste de chargé d'Audit et du contrôle (contractuel)
<b>Article 920-2033 - "Service du matériel"</b> 1 poste d'Architecte (contractuel) 4 postes d'Agent de maîtrise de 2ème catégorie	<b>Article 920-201 - "Administration générale de la Préfecture de police"</b> 1 poste d'Acheteur public (contractuel) 1 poste de Responsable de systèmes et réseaux d'information et de communication (contractuel) 3 postes d'Infirmier (contractuel)
<b>Article 920-2033 - "Service du matériel"</b> 7 postes d'Ingénieur des travaux	<b>Article 920-2033 - "Service du matériel"</b> 1 poste d'ingénieur divisionnaire des travaux, chef de secteur 6 postes d'Ingénieur divisionnaire des travaux
<b>Article 921-1211 - "Contrôle du stationnement"</b> 6 postes de Chef de vigie 4 postes de Chef adjoint de vigie	<b>Article 921-1211 - "Contrôle du stationnement"</b> 10 postes d'Agent de surveillance de Paris principal

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO